

CIYA DANSE

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION :

Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée, sous aucune condition : maladie, déménagement ou autres. En cas de fermeture obligatoire de l'espace R'danses (incendie, dégât des eaux, décision gouvernementale, covid, etc...) les cours seront assurés par vidéo le temps de la fermeture, et reprendront à l'espace une fois la salle accessible.

Reprise des cours à partir du 11 septembre 2023 - Fin des cours : 23 juin 2024

Il y a 31 cours dans l'année.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires (sauf en cas de remplacement).

Il n'y aura pas cours du lundi 1^{er} janvier au dimanche 7 janvier 2024.

Il n'y aura pas cours non plus une autre semaine. Les dates vous seront communiquées dans l'année.

REGLEMENT INTERIEUR

A lire attentivement et à conserver

Article 1 :

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Le règlement intérieur est consultable en ligne sur le site internet : **www.ciya-danseorientale.com** ou sur demande.

Article 2 : Conditions d'inscription et cotisations

L'inscription sera considérée comme définitive dès lors :

- que la fiche d'inscription aura été remplie en ligne
- que le règlement aura été effectué
- qu'un nombre suffisant d'élèves sera inscrit pour l'activité souhaitée

Toute inscription engage au paiement d'une adhésion annuelle et au paiement de la cotisation en fonction du ou des cour(s) choisi(s). Les règlements s'effectuent dès l'inscription.

Les cours manqués ne sont pas remboursables. Tout règlement versé sera encaissé et ne pourra être remboursé, sous aucune condition (ni maladie, ni grossesse, ni déménagement, etc....).

En cas de fermeture obligatoire de l'espace R'danses (incendie, dégât des eaux, décision gouvernementale etc...) les cours seront assurés par vidéo le temps de la fermeture, et reprendront à l'espace une fois la salle accessible.

L'adhésion correspond à 1 cours/semaine sur le créneau choisi.

Article 3 : Calendrier

Le calendrier des cours est défini par Ciya.

En général, les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et certains jours fériés.

En cas d'absence, Ciya peut se faire remplacer ou reporter le cours.

Article 4 : Certificat médical

Un certificat médical de moins de 3 mois **EST DEMANDE A L'INSCRIPTION** ou au plus tard à la fin du premier mois de cours. Sans présentation de ce document, Ciya se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. En complément du certificat médical, Ciya demande à ses élèves de signaler tout éventuel souci de santé (allergie, asthme ...).

Article 5 : Discipline / Ponctualité / Assiduité

Ciya se réserve le droit d'exclure définitivement une élève pour manque de discipline ou non respect envers elle ou autrui.

Pour le respect de chacun, il est demandé à l'élève d'être le plus ponctuel possible, afin de ne pas perturber les cours.

Ciya est en droit de ne pas accepter un élève au-delà de 15 minutes de retard, pour le bon fonctionnement du cours.

Afin d'acquérir les notions nécessaires pour évoluer et progresser, il est demandé aux élèves d'être le plus assidu possible.

Article 7 : comportements recommandés

Mettre sur silencieux son portable ou l'éteindre avant le début du cours.

Respecter les personnes et les locaux.

Article 8 : Tenue vestimentaire

Les élèves sont incités à se présenter à leur cours munis d'une tenue adéquate à leur discipline et non avec une tenue de ville. Voir avec Ciya pour plus de précisions.

Pour ne pas perturber les cours, les parents ou toutes autres personnes ne pourront assister au cours.

Article 9 : Vols d'objets et effets personnels

Ciya ne peut être tenue responsable de tout vol d'affaires personnelles et/ou objets de valeur qui peut avoir lieu dans les locaux, il est vivement recommandé aux élèves de faire preuve de vigilance.

Article 10 : Gala de fin d'année / Manifestations

Un spectacle de fin d'année est organisé une année sur deux, dans un théâtre.

Les élèves ne pouvant ou ne souhaitant pas y participer devront le signaler à Ciya avant le mois de mars. Le spectacle de fin d'année exige une préparation et donc une assiduité régulière. En conséquence, dans un souci d'organisation, des absences successives pourront entraîner une non-participation de l'élève au spectacle de fin d'année.